



**AU CONSEIL COMMUNAL DE BEX**

**PRÉAVIS N° 2020/02**

**Demande de crédit pour le remplacement  
de l'équipement son et lumière de la  
Grande Salle du Parc**

Bex, le 5 février 2020

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit pour le remplacement de l'équipement son et lumière de la Grande Salle.

Obsoléscente et partiellement hors d'usage, l'installation actuelle ne répond plus aux besoins des utilisateurs et ne garantit plus les conditions minimales que sont en droit d'attendre les locataires d'une salle dont le tarif de location vient d'être revu sensiblement à la hausse.

## 2. Historique

La Grande Salle du Parc, construite en 1957, n'a pas bénéficié de mises à niveau structurelles importantes hormis celles, en 1993 - 1994, de la cuisine, du hall d'entrée, du bar du 1<sup>er</sup> étage et du parquet.

La scène et ses accessoires ont été modernisés et transformés à la même période et l'équipement scénique n'a pas évolué de manière sensible depuis lors. C'était il y a vingt-cinq ans et le décompte final se présentait comme suit :

Équipements de scène	fr.	237'000,00
Rideaux	fr.	<u>13'500,00</u>
Total	fr.	250'500,00

L'actuelle table de mixage, irrémédiablement endommagée par un locataire, a été acquise en 2001, pour un montant de fr. 2'766,00.

Les dépenses engagées par la suite pour le contrôle et la mise à niveau du matériel de scène se résument ainsi :

Entretien 2008	fr.	2'735,00
Achat podiums 2008	fr.	11'090,00
Entretien 2011	fr.	2'657,00
Mise en conformité des micros 2012	fr.	5'430,00
Contrôle de sécurité 2016	fr.	2'896,00
Remplacement des rideaux 2018	fr.	11'552,00

### **3. État actuel de l'équipement de scène**

La table de mixage, hors d'usage, est irréparable compte tenu de son âge et ne permet plus d'utiliser l'installation de sonorisation, elle-même peu performante et arrivant en fin de vie.

L'éclairage de la scène est également ancien. Sa technologie, largement dépassée et énergivore, ne répond plus aux besoins des utilisateurs. Les projecteurs halogènes actuels ne nous mettent pas à l'abri d'une surchauffe due à des connecteurs défectueux, un risque d'incendie ne pouvant dès lors être exclu.

### **4. Remplacement de l'équipement son**

L'équipement son envisagé répond aux exigences des fiches techniques des groupes internationaux. Il permet la sonorisation de concerts comme de conférences ou spectacles divers, avec 18 haut-parleurs de façade, 6 enceintes de retour de scène, une table de mixage et des micros.

Sur la base des offres rentrées, le coût relatif à l'acquisition du nouvel équipement de sonorisation de la Grande Salle est de fr. 104'583,05 TTC. Cet équipement comprend la diffusion de façade, le retour de scène, la table de mixage, le réseau de distribution audio et force, la matrice audio et commande DCP MCP, les micros et micros sans fil, les pieds de micros, les câbles audio, la livraison, l'installation et la formation du personnel.

### **5. Remplacement de l'éclairage**

Le projet prévoit la mise à niveau de l'éclairage pour profiter des avantages offerts par la technologie LED soit, notamment :

- meilleure qualité d'éclairage,
- projecteurs contrôlables en DMX (commande de dispositifs d'éclairage intelligents et de dispositifs à effets),
- économie de consommation d'environ 80 %,
- diminution de la chaleur diffusée par les projecteurs,
- diminution des frais d'entretien.

L'acquisition d'une machine à brouillard et d'un ventilateur, couramment utilisés pour les concerts et spectacles, est également prévue.

Sur la base des offres rentrées, le coût relatif au remplacement des projecteurs est de fr. 42'929,45 TTC. Il comprend l'installation de 21 projecteurs LED, une console DMX, une machine à brouillard et son ventilateur, le câblage, divers matériel comme les tableaux électriques, splitter, etc., l'installation et la formation du personnel.

## 6. Coût de la mise à niveau

Équipement son	fr.	104'583,05
Éclairage de scène	fr.	42'929,45
Électricité	fr.	8'500,00
Serrurerie	fr.	4'500,00
Peinture	fr.	4'500,00
Divers, imprévus	fr.	<u>2'987,50</u>
Total	fr.	<u>168'000,00</u>

## 7. Perspectives d'avenir

Le remplacement de l'équipement son et lumière de la Grande Salle permettra d'offrir d'excellentes conditions aux utilisateurs, sociétés locales, organisateurs de spectacles ou locataires privés, qui disposeront ainsi d'une salle attractive et fonctionnelle.

Le matériel qui sera acquis est mobile, ce qui permettra de le déplacer en cas de travaux sur les structures du bâtiment ou d'en faire usage à l'extérieur.

## 8. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

**vu** le préavis municipal n° 2020/02 ;

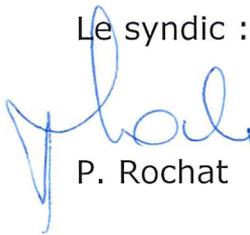
**ouï** le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;

**considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**le Conseil communal de Bex décide :**

- a) d'autoriser la Municipalité à remplacer l'équipement son et lumière de la Grande Salle ;
- b) d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 168'000,00 ;
- c) de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 168'000,-- sous la rubrique « Mobilier, machines et véhicules », compte n° 9146.001, et de l'amortir sur une durée de 10 ans à raison de fr. 16'800,00 par an ;
- d) de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Au nom de la Municipalité  
Le syndic :  P. Rochat  
Le secrétaire :  A. Michel



The seal of the Municipality of Bex is circular with a double border. The outer ring contains the text 'MUNICIPALITE DE BEX'. The inner circle features a coat of arms with a crown on top and the motto 'LIBERTE ET PATRIE' below it. There are small stars on either side of the coat of arms.

Délégué de la Municipalité : M. Jean-François Cossetto, municipal